

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de **la séance extraordinaire du Conseil** tenue à 18 h en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 100 rue Charbonneau, le mercredi, 18 décembre 2019.

SONT PRÉSENTS :	Le maire	Eric Westram
	Les conseillers	Marie-Hélène Fortin Melissa Monk Stéphanie Nantel René Villeneuve Hélène Akzam Philip Panet-Raymond
ÉGALEMENT PRÉSENTS:	La greffière par intérim	Marie-Claude Themens
	Le directeur général	Guy Benedetti

À 18 h, Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire du Conseil.

1 AUTRE RÉGLEMENTATION

2019-12-495

1.1 776-12 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 776 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES TARIFS APPLICABLES À CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ – ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 et que le projet de règlement a été déposé aux membres du Conseil à cette même séance, tel que prescrit par la loi;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par la conseillère Hélène Akzam, il est

RÉSOLU que le « Règlement 776-12 modifiant le Règlement 776 et ses amendements concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité » soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-12-496

1.2 924 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020 – ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 et que le projet de règlement a été déposé aux membres du Conseil à cette même séance, tel que prescrit par la loi;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par la conseillère Hélène Akzam, il est

RÉSOLU que le « Règlement 924 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2020 » soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2 FINANCES

2019-12-497

2.1 FIN-107 - ADJUDICATION DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE 2020

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère souhaite faire partie d'un regroupement de municipalités visant l'attribution en commun d'un contrat pour des services professionnels en évaluation foncière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bois-des-Filion est mandatée par les municipalités du regroupement pour lancer le processus d'appel d'offres dès 2020 pour un mandat de services professionnels qui entrera en vigueur vers le 1^{er} juillet 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat de services professionnels en évaluation foncière actuellement en vigueur se termine le 31 décembre 2019;

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par la conseillère Hélène Akzam, il est

RÉSOLU d'adjuger, de gré à gré, le mandat FIN-107 – Services professionnels en évaluation foncière 2020, à la firme Évimbec Ltée, selon les prix unitaires, pour un montant maximum de 42 924 \$ taxes en sus, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. Poste budgétaire 02 151 00 417

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

4 CLÔTURE

2019-12-498

Sur proposition de la conseillère Stéphanie Nantel, appuyée par la conseillère Hélène Akzam, la séance est levée à 18 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.